

À partir du 1^{er} janvier 2023,
trions tous les emballages !

Madame, Monsieur,

Le recyclage est plus que jamais un enjeu majeur pour la planète et chacun d'entre nous peut y contribuer, de manière très concrète, grâce au tri des déchets.

Bien trier ses déchets, c'est mieux recycler et donc participer activement à la protection de notre environnement. Grâce aux efforts conjugués des collectivités et des acteurs du tri, de la collecte et du recyclage, il est désormais possible d'augmenter ce volume de déchets triés.

À partir du 1^{er} janvier 2023, le geste de tri est simplifié pour vous : tous les emballages se trient et peuvent désormais être déposés dans le bac de tri jaune.

Vous trouverez dans ce courrier votre nouveau **Mémotri**, un document indispensable à conserver pour adopter les bons réflexes.

Cette extension des consignes de tri sur notre territoire est une nouvelle étape importante dans notre politique environnementale pour répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Je sais pouvoir compter sur votre implication et sur votre conscience citoyenne et écologique dans cette démarche collective et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

F. Soulier

Frédéric SOULIER

Président du Syttom19



C'est un emballage ?
Bac jaune !

*Qu'il soit en plastique, en papier, en carton, en métal,
il va dans le bac de tri ou la colonne jaune !*